

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

N°23.01.05

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février,
Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire
sous la présidence de Richard MALLIÉ

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Syndical : 22 février 2023

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents/ Excusés	

MEMBRES PRESENTS: Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON, Christian TANTI, Dominique VALÉRA, Amapola VENTRON

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS
DE L'ÉTAT AU TITRE
DE LA DSIL - ANNEE
2023

MEMBRES POUVOIRS:

Corinne LE MEUT, Dominique VALÉRA

Monsieur le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif d'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Vu l'intégration en cours du système d'information de la mairie de Cabriès aux infrastructures informatiques mutualisées et sécurisées du SIGV,

Considérant la nécessité de rationaliser et de sécuriser les données et les applications informatiques de la mairie de Cabriès, le SIGV a le projet d'étendre la capacité de son système de Plan de Continuité d'Activité (PCA) informatique, afin d'y accueillir le système d'information de la mairie de Cabriès,

Monsieur le Président propose aux membres du syndicat de solliciter l'Etat afin de bénéficier d'une subvention.

Le plan de financement de ces dépenses s'établit comme suit :

Etat	70 % Maxi	42 000,00 € HT
SIGV	30 % Mini	18 000,00 € HT
TOTAL	100 %	60 000,00 € HT

Il est demandé aux membres du syndicat :

- **D'autoriser** le syndicat à solliciter une subvention à hauteur de 42 000 € HT auprès de l'état au titre de la DSIL- année 2023.
- **D'autoriser** le Président du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 013-241300425-20230228-23_01_05-DE



LE COMITÉ SYNDICAL
Où l'exposé de Monsieur
Après avoir délibéré à l'unanimité

Autorise le syndicat à solliciter une subvention à hauteur de 42 000 € HT auprès de l'état au titre de la DSIL- année 2023.

Autorise le Président du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le
Président, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le et de la
publication le




Richard MALLIÉ,
Président